

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 février 2015**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville ajournée le 2 février 2015 à 21h00 et reprise le vendredi 6 février 2015 à 13h30, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau et Gaétan Coutu.

Absence : Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente. Monsieur Marc Drouin, officier désigné, est également présent.

1- Ouverture de la séance et acceptation de l'avis d'ajournement

À 13h30, le maire fait lecture de la prière et souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

2015-02-25

Considérant que, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, l'avis d'ajournement de la séance ordinaire du 2 février 2015 a été signifié à tous les membres du Conseil municipal, les convoquant à la reprise de cette séance le 6 février 2015 à 13h30 pour discuter des sujets suivants :

- 1- Acceptation de l'avis d'ajournement de la séance ordinaire du 2 février 2015
- 2- Sujets de la séance ordinaire du 2 février 2015
- 3- Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'accepter l'avis d'ajournement de la séance ordinaire du 2 février 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- Adoption de l'ordre du jour

2015-02-26

Copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation des procès-verbaux
- 4- Affaires financières :
 - 4.1 Comptes à payer
 - 4.2 Octroi du contrat de refinancement par billets des règlements d'emprunt numéros 2000-313, 2000-314 et 2000-315 (total de 137 300 \$)
 - 4.3 Concordance des règlements d'emprunt numéros 2000-313, 2000-314 et 2000-315 selon les modalités de financement par billets
 - 4.4 Période de questions
- 5- Correspondance
- 6- Bureau de poste : bail du nouveau maître de poste

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 février 2015**

- 7- Cours de l'ADMQ « Environnement et responsabilités municipales : êtes-vous à jour? » : inscription
- 8- Rapiéçage mécanisé et manuel 2015 : appel d'offres public
- 9- Fauchage le long des chemins 2015 : appel d'offres par invitation
- 10- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection : opposition aux articles 11 à 30
- 11- Réservoir d'eau potable et station de pompage : contrat pour l'installation d'appareils de télémétrie et autres équipements
- 12- Branche 59 de la rivière du Sud-Ouest : demande pour des travaux d'aménagement et d'entretien
- 13- Centre municipal : contrat pour les services d'architecture
- 14- Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. :
 - 14.1 Demande pour les services de l'inspecteur municipal
 - 14.2 Demandes relatives aux activités du Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.
- 15- Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : conditions pour les activités
- 16- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités
- 17- Varia
- 18- Période de questions
- 19- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants à la rubrique « Varia » :

- 17.1 Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. : coordonnatrice stagiaire
- 17.2 Fondation Collège Santé : retrait de la Municipalité

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Approbation des procès-verbaux

2015-02-27

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015;

Considérant que Madame la conseillère Carole Laroche demande plusieurs modifications à ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de reporter à la prochaine séance du Conseil municipal l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- Affaires financières

4.1 Comptes à payer

2015-02-28

Une liste des comptes à payer au 6 février 2015 préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et totalisant un montant de 43 267,14 \$ est présentée aux membres du Conseil municipal. Lecture en est faite.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 février 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

4.2 Octroi du contrat de refinancement par billets des règlements d'emprunt numéros 2000-313, 2000-314 et 2000-315 (total de 137 300 \$)

2015-02-29

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 10 février 2015 au montant de 137 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2000-313, 2000-314 et 2000-315; ce billet est émis au prix de 98,026 \$ CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

12 000 \$	1,65 %	10 février 2016
12 300 \$	1,75 %	10 février 2017
12 700 \$	1,85 %	10 février 2018
13 100 \$	2,00 %	10 février 2019
87 200 \$	2,15 %	10 février 2020

- que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèques à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires pré-autorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Concordance des règlements d'emprunt numéros 2000-313, 2000-314 et 2000-315 selon les modalités de financement par billets

2015-02-30

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 février 2015**

Sainte-Brigide-d'Iberville souhaite emprunter par billets un montant total de 137 300 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2000-313	50 900 \$
2000-314	20 900 \$
2000-315	65 500 \$

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7)*, qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville aura, le 9 février 2015, un montant de 142 200 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 478 600 \$, pour une période de 10 ans, en vertu des règlements numéros 2000-313, 2000-314 et 2000-315;

Considérant qu'un montant total de 4 900 \$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 137 300 \$;

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- qu'un emprunt par billets au montant de 137 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2000-313, 2000-314 et 2000-315 soit réalisé;
- que les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
- que les billets soient datés du 10 février 2015;
- que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	12 000 \$
2017	12 300 \$
2018	12 700 \$
2019	13 100 \$
2020	13 600 \$ (à payer en 2020)
2020	73 600 \$ (à renouveler)

- que, pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 10 février 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 février 2015**

d'emprunt numéros 2000-313, 2000-314 et 2000-315, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

- que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville emprunte 137 300 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements numéros 2000-313, 2000-314 et 2000-315.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les affaires financières de la Municipalité.

5- Correspondance

2015-02-31

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du Conseil municipal la liste de la correspondance reçue en date du 6 février 2015. Lecture en est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- Bureau de poste : bail du nouveau maître de poste

2015-02-32

Considérant qu'un nouveau maître de poste a été nommé à Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont reçu copie du document intitulé « Contrat de bail pour le local servant de bureau de poste au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville »;

Considérant que les membres du Conseil municipal sont d'accord avec le contenu de ce projet de bail;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- d'approuver le « Contrat de bail pour le local servant de bureau de poste au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville »;
- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer ce contrat de bail pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 février 2015**

7- Cours de l'ADMQ « Environnement et responsabilités municipales : êtes-vous à jour? » : inscription

2015-02-33

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU :

- d'autoriser le paiement de l'inscription de Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, au cours intitulé « Environnement et responsabilités municipales : êtes-vous à jour? » offert par l'ADMQ le 15 avril 2015 à Saint-Jean-sur-Richelieu, au coût de 286 \$ plus toutes les taxes applicables;
- d'autoriser le remboursement des frais de déplacement de Madame Papineau relativement à cette journée de formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

8- Rapiéçage mécanisé et manuel 2015 : appel d'offres public

2015-02-34

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'autoriser la préparation et l'envoi d'un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en vue d'obtenir des soumissions pour les travaux de rapiéçage mécanisé (environ 1 550 t.m.) et manuel (environ 10 t.m.) pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- Fauchage le long des chemins 2015 : appel d'offres par invitation

2015-02-35

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'autoriser la préparation et l'envoi d'un appel d'offres par invitation en vue d'obtenir des soumissions pour le fauchage le long des chemins pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection : opposition aux articles 11 à 30

2015-02-36

Considérant que le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (chapitre Q-2, r. 35.2) est entré en vigueur le 14 août 2014;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 février 2015**

Considérant que les articles 11 à 30 de ce règlement entreront en vigueur le 2 mars 2015 et devront être appliqués par les municipalités du Québec à partir de cette date;

Considérant que, présentement, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville n'a pas les ressources humaines et financières nécessaires pour l'application des articles 11 à 30 de ce règlement;

Considérant que l'application de ces articles sera coûteuse pour les contribuables;

Considérant que l'application de ce règlement rendra difficile le traitement des situations urgentes et problématiques concernant l'eau potable (ex. puits de captage tari);

Considérant que, dans sa teneur actuelle, ce règlement sera difficile d'application par les municipalités;

Considérant que les membres du Conseil municipal estiment qu'il n'y a pas de problème de qualité d'eau sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et que la réglementation actuelle est suffisante pour protéger la ressource eau;

Considérant que les membres du Conseil municipal craignent qu'un tel règlement mène à une taxation sur l'eau;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU :

- de s'opposer à l'entrée en vigueur des articles 11 à 30 du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (chapitre Q-2, r. 35.2)* prévue le 2 mars 2015;
- de transmettre la présente résolution au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à la MRC du Haut-Richelieu ainsi qu'à toutes les municipalités de la MRC;
- de demander à la MRC du Haut-Richelieu d'assurer le suivi de ce dossier afin que l'opposition des municipalités soit entendue par le Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11- Réservoir d'eau potable et station de pompage: contrat pour l'installation d'appareils de télémétrie et autres équipements

2015-02-37

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat pour l'installation d'appareils de télémétrie et autres équipements au réservoir d'eau potable et à la station de pompage à Le Groupe LML, selon les termes des propositions numéros 14-1070-1, 14-1070-2 et 14-1070-3, le tout pour un montant total de 17 905 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 février 2015**

12- Branche 59 de la rivière du Sud-Ouest : demande pour des travaux d'aménagement et d'entretien

2015-02-38

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a reçu une demande de travaux d'aménagement et d'entretien de la branche 59 de la rivière du Sud-Ouest;

Considérant que le rapport d'analyse et d'inspection daté du 2 octobre 2014 préparé par le coordonnateur de cours d'eau de la MRC du Haut-Richelieu recommande « de mandater une firme d'experts afin d'évaluer les travaux nécessaires pour rétablir le profil d'aménagement de la branche 59 de la rivière du Sud-Ouest »;

Considérant que la gestion des cours d'eau est sous la juridiction de la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville doit informer la MRC du Haut-Richelieu de la manière dont elle prévoit taxer la quote-part relative à ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'aviser la MRC du Haut-Richelieu :

- que les travaux d'aménagement et d'entretien de la branche 59 de la rivière du Sud-Ouest peuvent être effectués au cours de l'année 2015;
- que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville prendra les sommes nécessaires pour acquitter les frais relatifs à ces travaux à même la réserve financière pour les travaux de cours d'eau et, au besoin, dans le fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13- Centre municipal : contrat pour les services d'architecture

2015-02-39

Considérant le projet d'ajout d'une plateforme élévatrice au Centre municipal;

Considérant que les services d'un architecte sont nécessaires pour la réalisation de ce projet;

Considérant l'offre de services professionnels datée du 2 février 2015 de Madame Caroline Denommée, architecte;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- d'octroyer le contrat pour les services professionnels en architecture à Madame Caroline Denommée, architecte, selon les termes de l'offre de services datée du 2 février 2015, le tout pour un montant de 4 725 \$ plus toutes les taxes applicables;
- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer ce

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 février 2015**

contrat pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14- Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc.

14.1 Demande pour les services de l'inspecteur municipal

2015-02-40

Considérant la lettre datée du 14 janvier 2015 de Monsieur Jaques Boutin, président des Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc., demandant de pouvoir utiliser les services de l'inspecteur municipal pour assurer la supervision des divers projets des Loisirs pour l'année 2015, soit la construction de deux abris sur le terrain des loisirs ainsi que l'organisation d'une Classique régionale de canot et kayak de la rivière du Sud-Ouest;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU de permettre aux Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. d'utiliser les services de l'inspecteur municipal, au besoin, pour la réalisation de divers projets au cours de l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Demandes relatives aux activités du Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.

Le dossier concernant les demandes des Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. relativement aux activités du Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

15- Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : conditions pour les activités

Le dossier concernant les conditions pour les activités du Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

16- Rapports de l'officier désigné, du maire et des comités

Monsieur Marc Drouin, officier désigné, présente au Conseil municipal un rapport verbal concernant ses activités pour le mois de janvier 2015.

Monsieur le conseiller Daniel Bonneau quitte la salle du Conseil municipal à 14h52, puis reprend son siège à 14h55.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 février 2015**

Chacun des membres du Conseil municipal fait un rapport verbal de ses activités.

17- Varia

17.1 Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. : coordonnatrice stagiaire

2015-02-41

Considérant que Madame Laurence Drouin, étudiante en Techniques administratives, programme Gestion de commerces, au Cégep de Granby, souhaiterait effectuer un stage à titre de coordonnatrice des Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc.;

Considérant que ce stage n'est pas rémunéré;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- de permettre à Madame Laurence Drouin d'effectuer un stage non rémunéré à titre de coordonnatrice des Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc., et ce, conditionnellement à l'approbation des Loisirs;
- de fournir un bureau à Madame Drouin à l'intérieur du bureau municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2 Fondation Collège Santé : retrait de la Municipalité

2015-02-42

Considérant la résolution numéro 2014-12-311 par laquelle la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a décidé d'aviser la Fondation Collège Santé qu'elle se retirait définitivement du groupe de municipalités faisant partie de la Clinique médicale du Collège;

Considérant que lors de la rencontre tenue le 21 janvier 2015 à la Clinique médicale du Collège, Monsieur Luc Forand, président de la Fondation Collège Santé, a demandé à Monsieur le maire Mario van Rossum s'il était possible que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville reconsidère sa décision;

Considérant que les membres du Conseil municipal ne désirent pas revenir sur leur décision;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU de maintenir la résolution numéro 2014-12-311.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3 Demande de dérogation mineure 2014-DER-1077 : date de la séance extraordinaire pour la présentation de la demande

2015-02-43

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 février 2015**

ET RÉSOLU de fixer au lundi 2 mars 2015 à 19h45 la tenue de la séance extraordinaire pour la présentation de la demande de dérogation mineure numéro 2014-DER-1077.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.4 Reprise d'une séance du Conseil municipal

Madame la conseillère Carole Laroche pose des questions concernant la reprise en après-midi d'une séance ordinaire du Conseil municipal normalement tenue en soirée mais ajournée faute de quorum.

Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, indique qu'en vertu de l'article 155 du *Code municipal du Québec*, deux membres du Conseil municipal peuvent ajourner une séance quand il n'y a pas quorum, et ce, une heure après le constat du défaut de celui-ci. Il n'existe aucune indication concernant le moment de la reprise de la séance ajournée, sauf un délai minimum de deux jours à respecter afin de transmettre l'avis d'ajournement de la séance aux membres du Conseil municipal qui n'étaient pas présents. Compte tenu de l'urgence des points 4.2 et 4.3 de l'ordre du jour, il s'avérait impossible d'attendre au lundi 9 février pour reprendre la séance ajournée le lundi 2 février 2015.

17.5 Cercle de Fermières de Sainte-Brigide-d'Iberville : demande de commandite pour l'exposition annuelle

2015-02-44

Madame la conseillère Diane Thériault déclare son intérêt pécuniaire dans ce dossier et se retire de la table des délibérations.

Considérant la lettre datée du 3 février 2015 du Cercle de Fermières de Sainte-Brigide-d'Iberville sollicitant une commandite pour l'exposition annuelle qui se tiendra le 29 mars 2015 et demandant d'avoir accès gratuitement au Centre municipal les 28 et 29 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Carole Laroche

ET RÉSOLU :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 50 \$ au Cercle de Fermières de Sainte-Brigide-d'Iberville, à titre de commandite pour l'exposition annuelle;
- de permettre au Cercle de Fermières de Sainte-Brigide-d'Iberville d'avoir accès gratuitement au Centre municipal les 28 et 29 mars 2015, à titre de commandite pour cette exposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 février 2015**

17.6 Développement domiciliaire de la zone Ra-10 (phase 1) : liste de correctifs à apporter au projet

2015-02-45

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- de transmettre à Messieurs Fritz Leutwyler et Michel Frégeau, promoteurs du développement domiciliaire de la zone Ra-10 (phase 1), ainsi qu'aux membres du Conseil municipal la liste de correctifs à apporter au projet, laquelle a été préparée par Monsieur Marc Drouin, officier désigné, en date du 6 février 2015;
- de fixer une rencontre avec les promoteurs le 10 février 2015 à 19h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18- Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions.

Messieurs Fritz Leutwyler et Michel Frégeau, promoteurs du développement domiciliaire de la zone Ra-10 (phase 1), sont présents dans la salle et demandent au Conseil municipal de reconsidérer la résolution numéro 2015-01-09 concernant les conditions exigées par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville avant de procéder à la première couche de pavage de la rue des Frênes. Ce dossier sera discuté lors de la rencontre prévue le 10 février 2015 à 19h00 (réf. résolution No 2015-02-45).

Madame la conseillère Carole Laroche quitte la salle du Conseil municipal à 15h37, puis reprend son siège à 15h40.

19- Levée de la séance

2015-02-46

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de lever la séance à 15h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario van Rossum, maire

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 6 février 2015**

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire